

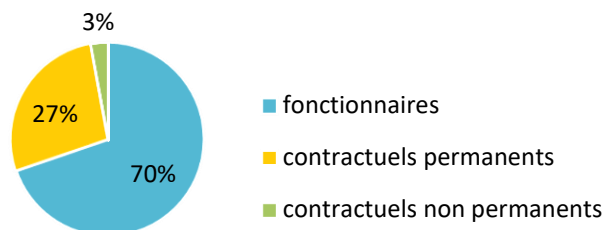
## → COMMUNE DE BEGLES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

### Effectifs

#### → 496 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 346 fonctionnaires
- > 136 contractuels permanents
- > 14 contractuels non permanents



#### → 2 contractuels permanents en CDI

#### → 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### → Précisions emplois non permanents

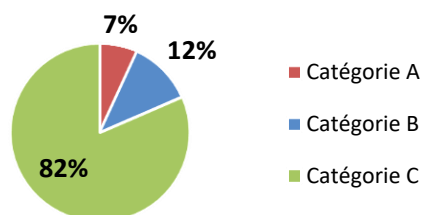
- ⇒ 64 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et 33 intérimaires

### Caractéristiques des agents permanents

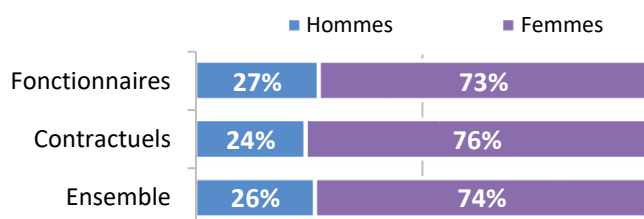
#### → Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	13%	23%
Technique	39%	37%	38%
Culturelle	5%	4%	5%
Sportive	3%	1%	2%
Médico-sociale	11%	4%	9%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	14%	40%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### → Répartition des agents par catégorie



#### → Répartition par genre et par statut

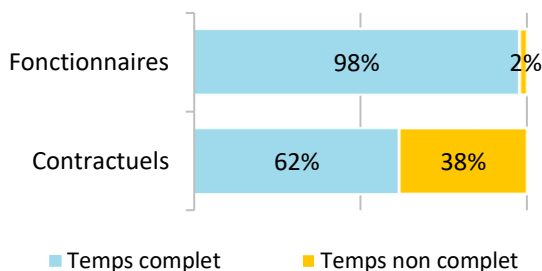


#### → Les principaux cadres d'emplois

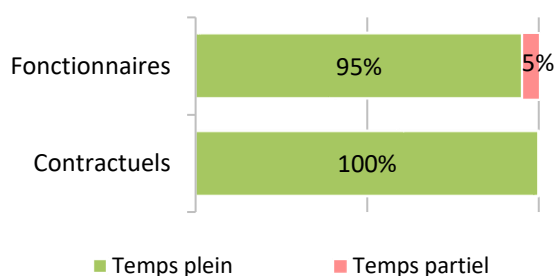
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	36%
Adjoints d'animation	20%
Adjoints administratifs	15%
Attachés	4%
ATSEM	4%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	26%	67%
Animation	6%	62%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
5% des femmes à temps partiel

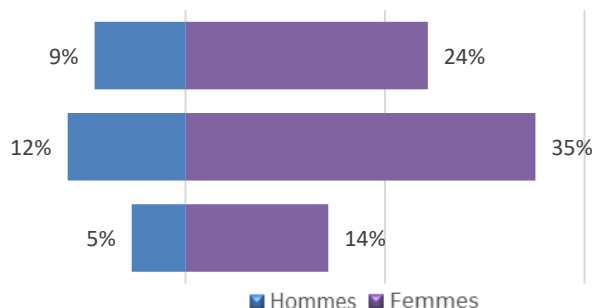
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,24
Contractuels permanents	31,43
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>42,78</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,71

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 466,92 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 342,81 fonctionnaires
- > 109,59 contractuels permanents
- > 14,52 contractuels non permanents

849 794 heures travaillées rémunérées en 2020

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	34,49 ETPR
Catégorie B	53,61 ETPR
Catégorie C	364,30 ETPR

## Positions particulières

- > 35 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en congés parental
- > 17 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 10 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ en 2020, 64 arrivées d'agents permanents et 108 départs

25 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2020
526 agents	482 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-11,5%
Contractuels	↗	0,7%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-8,4%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Transfert de compétence	43%
Fin de contrats remplaçants	23%
Départ à la retraite	14%
Mise en disponibilité	7%
Démission	7%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	63%
Arrivées de contractuels	28%
Recrutement direct	8%
Réintégration et retour	2%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

## Évolution professionnelle

- ➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- ➔ 3 lauréats d'un concours dont 1 n'ayant pas été nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 165 avancements d'échelon et 39 avancements de grade

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 52,39 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>33 101 719 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>17 341 718 €</b>	➔	<b>Soit 52,39 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>11 991 128 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>1 479 033 €</b>
Primes et indemnités versées :	1 934 270 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	95 971 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	131 352 €		
Supplément familial de traitement :	95 627 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 163 €	37 582 €	34 177 €	26 874 €	26 926 €	18 995 €
Technique			33 122 €		26 457 €	19 077 €
Culturelle	41 994 €		33 183 €	23 702 €	26 550 €	
Sportive			28 956 €			
Médico-sociale	34 377 €				25 281 €	19 183 €
Police					31 053 €	
Incendie						
Animation			30 165 €		25 834 €	18 951 €
<b>Toutes filières</b>	<b>42 283 €</b>	<b>35 018 €</b>	<b>32 087 €</b>	<b>25 135 €</b>	<b>26 397 €</b>	<b>19 021 €</b>

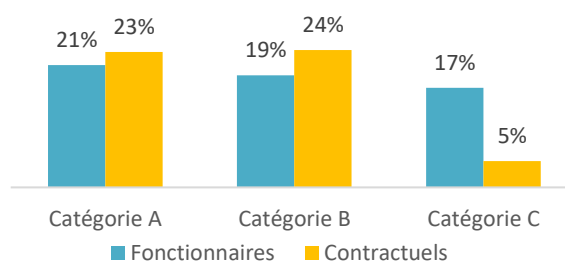
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,13 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>17,99%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>7,91%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,13%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 5061,79 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 167 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

### ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## Absences

➔ En moyenne, 32,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,01%	2,97%	4,44%	0,25%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	9,00%	2,97%	7,30%	0,25%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,93%	4,15%	8,30%	0,29%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Les agents ont bénéficié de 31 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).

➔ 6 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 47,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 22 accidents du travail déclarés au total en 2020

> 4,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 82 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
3 assistants de prévention désignés dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 32 854 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**33 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

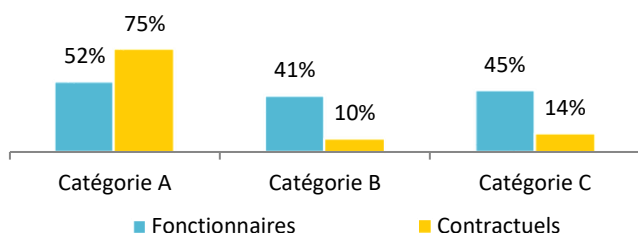
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*

## Formation

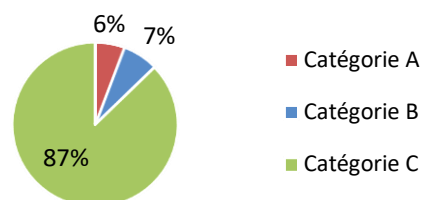
➔ en 2020, 36,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 487 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 118 935 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	63 %
Autres organismes	34 %
Frais de déplacement	3 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	49%
Autres organismes	49%
Interne à la collectivité	1%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	91 470 €	31 376 €
Montant moyen par bénéficiaire	348 €	98 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

## Relations sociales

➔ Jours de grève

314 jours de grève recensés en 2020

➔ Comité Technique Local

5 réunions en 2020 dans la collectivité

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 1 réunion en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2020 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 2